

A tous nos Abonnés:

Nous vous annonçons, dans la NEWS n° 46 de début janvier, QUELQUES INFORMATIONS SURPRENANTES (pour ne pas dire INQUIETANTES!) qui étonneront quelques-uns des Lecteurs que vous êtes!

Voici donc LE DOSSIER SPECIAL ACTA (ou *Anti-Counterfeiting Trade Agreement*)

Message important

Ce numéro 14 de notre flash concerne un sujet qui peut devenir sous peu un sujet brûlant d'actualité. Nous aimerions en tant que consommateurs que ces informations soient clairement mises sur la table. Elles préfigurent un futur qui peut devenir sombre pour nos libertés individuelles déjà fortement menacées. 39 pays négocient un accord international sur la protection des droits d'auteurs à notre insu? Que craignent ces pays pour avancer masqués?

Nous sommes réputés être des citoyens responsables. Il semble que pour certains pays, cela soit une option qui n'est pas envisagée. Il reste à espérer que cet accord ne se fasse pas ou du moins pas dans son fonctionnement actuel.

Nous avons dénoncé les absurdités de HADOPI. ACTA n'est pas mieux...

Il ne peut y avoir de consensus que si les états gèrent l'intérêt général et non les intérêts particuliers de quelques castes ou professions protégées. L'histoire est pleine de tentatives de ce genre qui se sont fracassées sur l'évolution inéluctable des sociétés.

L'immobilisme entraîne toujours le déclin et à terme la disparition des dinosaures qui croient être protégés.

C'est aussi à nous de bouger pour que la mutation qui se prépare soit réalisée avec nous.

Nous vous laissons découvrir maintenant le sujet de notre inquiétude.

Vous vous souvenez de [La Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet \(Hadopi\)](#) ?

Vous avez entendu parler du projet de [Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure \(LOPPSI\)](#) ?

Eh bien voici maintenant le prochain [Accord commercial anti-contrefaçon \(ACAC; en anglais *Anti-Counterfeiting Trade Agreement: \(ACTA\)*](#) !

[Web et contrefaçon : que se cache-t-il derrière le traité Acta ?](#)

Réglementation - Les discussions menées par 39 Etats pour s'entendre autour de mesures internationales de lutte contre la contrefaçon ont repris depuis **mardi 26 janvier au Mexique**. Elles prévoient un volet consacré au piratage de biens culturels sur l'Internet qui suscite l'inquiétude. **C'est dans le plus grand secret qu'est mené actuellement le septième round de négociations du traité**

[international Acta, l'Anti-Counterfeiting Trade Agreement ou Accord commercial anti-contrefaçon](#)

[Insolite : Jim, négociateur de l'ACTA, brise le silence](#)

L'ACTA, l'Accord commercial anti-contrefaçon, est un sujet bouillant traitant de nombreux domaines (dont le téléchargement illégal), mais qui est bizarrement gardé « secret ». Un négociateur de l'ACTA a cependant brisé le

silence. Enfin, vous saurez tout des dessous de l'ACTA, et de la conspiration des destructeurs de RAID. [Sauvez Jim](#). PS : [cette VIDEO - TEMOIGNAGE](#) est bien sûr une blague, pour ceux qui auraient encore des doutes.

UNE BLAGUE? Ce n'est pas l'avis du Quotidien [LE MONDE](#), en date du 25 janvier 2010, qui précise:

"Qu'est-ce que ce traité ?" (.....) "Le but du traité serait d'harmoniser la manière dont ces pays protègent la propriété intellectuelle, tant [en ce qui concerne la contrefaçon "classique" \(MÉDICAMENTS...\)](#) que la contrefaçon numérique (téléchargement illégal)." (.....)

"Que contient-il ?" (.....) "Les négociations autour de l'ACTA étant secrètes, le contenu exact du texte est [inconnu](#). Plusieurs [documents de travail](#) ont

toutefois été publiés sur le Web, notamment sur le site Wikileaks, spécialisé dans la publication anonyme de documents confidentiels." (.....) **"Pourquoi inquiète-t-il les organisations de défense des internautes ?"** (.....) "Ces organisations estiment qu'un traité de cette portée ne devrait pas être négocié en secret. Dans plusieurs des pays participant aux négociations, ces associations ont déposé des demandes au titre des "Freedom of information acts", ces lois qui permettent de demander accès aux documents publics. [Toutes les demandes ont jusqu'ici été refusées ou très partiellement accordées.](#)" (.....)

"Les associations ne sont pas les seules à demander davantage de transparence dans ces négociations. Le [Parlement européen](#) a lui aussi demandé à la Commission de rendre les documents publics. Aux Etats-Unis, ce sont [des sénateurs](#) qui ont demandé à [Barack Obama](#) de publier les textes.

[En droit américain, l'ACTA ne serait en effet pas un traité, soumis à l'approbation du Congrès, mais un "accord exécutif", signé par le président avec force de loi sans que les parlementaires soient consultés.](#) Enfin, [ces organisations craignent que le texte suive de près les recommandations des groupes d'intérêt, comme la Pharmaceutical Research and Manufacturers of America ou la Recording Industry Association of America.](#)" (.....) **"Comment avancent les négociations ?"** (.....) "Les pays se réunissent [à partir du mardi 26 janvier au Mexique, pour un sixième round de](#)

[discussions. Une septième rencontre est prévue pour le mois d'avril, vraisemblablement en Nouvelle-Zélande. Les négociateurs souhaitent parvenir à un texte final cette année.](#)" (.....) "Enfin, la portée du traité est incertaine. Si plusieurs des principales économies mondiales participent aux négociations, elles n'incluent ni la Chine, ni la Russie, ni l'Inde ou le Brésil. Une clause du traité prévoirait toutefois des facilités d'adoption du texte pour les pays en voie de développement, une fois ce dernier adopté."

D'autres sources? (Elles sont plutôt rares!) Où vous

pouvez lire: ["Les négociations autour du traité ACTA se font en dehors de tout cadre, aucune organisation internationale comme l'OMC ne les supervise. Elles ont commencé en 2006](#) entre les USA, la Commission Européenne, la Suisse et le Japon. Depuis, l'Australie, le Canada, l'Union Européenne, la Jordanie, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle Zélande, la Corée, Singapour et les Emirats Arabes Unis se sont joints aux négociations." (.....) **"EN FRANCE, ACTA n'a fait l'objet de quasiment aucun article dans la presse officielle,**

MISE EN GARDE: A la lecture des quelques blogs, forums et autres moyens d'expression utilisés par certains Internauts, nous pouvons nous apercevoir que seul le second volet, consacré au piratage des Œuvres Artistiques, est assimilé, mais pas le premier volet, consacré, lui, à la PROTECTION DES BREVETS DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES AMERICAINES,

Bien que ces accords soient secrets, l'UFC QUE CHOISIR NANCY a tout de même réussi à trouver des Informations Officielles, tout naturellement sur le site du pays d'où les "fuites" sont parties, à savoir [le Ministère des Affaires Etrangères du CANADA!](#)

Vous pouvez y trouver divers liens qui vous confirmeront donc bien la réalité de cette nouvelle MENACE, qui risque bien d'être opérationnelle d'ici à la fin de cette année 2010!

Pour conclure ce DOSSIER ACTA, nous vous proposons un [article d'anticipation ou de science-fiction?](#) L'avenir proche nous le dira!

Copyright © UFC Que Choisir Nancy – 2010

Responsable Juridique : Guy Grandgirard

Journaliste, Rédacteur en Chef, Responsable Photos: Dominique Galland

[Le site de l'UFC QUE CHOISIR NANCY](#) ainsi que [son site de combat](#).

CONTACT : contact@ufcnancy.fr



UFC QUE CHOISIR
NANCY & environs

